

DEC220779DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Marion Blin, adjointe au délégué régional, et à M. Pascal Toutin, responsable du service « Patrimoine et Logistique » (Délégation régionale de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu le projet de convention de bail emphytéotique établie par Me Laurent Bougrier, notaire à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), et portant sur des parcelles de terrain situées au lieudit Les Hôtels sur la commune de Villamblain (Loiret),

DECIDE :

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Marion Blin, adjointe au délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes, et à M. Pascal Toutin, responsable du service « Patrimoine et Logistique » de la délégation régionale de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tout acte notarié nécessaire à la conclusion d'une convention de bail emphytéotique d'une durée de quarante ans portant sur la location de parcelles de terrain situées au lieudit Les Hôtels sur la commune de Villamblain (Loiret).

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

